



Suggestions de formulations pour les dons testamentaires (legs) à un Fonds de dotation :

Legs particuliers (bien ou somme d'argent déterminé) :

« Je donne et lègue à Centraide Richelieu-Yamaska (13062 8936 RR0001), 1443 rue des Cascades, s. 204 St-Hyacinthe QC J2S 3H6 pour être déposé dans le **Fonds de dotation dédié** à CRY :.... »

a) Somme d'argent :

La somme de _____ dollars (_____ \$).

b) Actions :

_____ actions (de catégorie _____) que je détiens dans le capital-actions de la compagnie _____ inc.

c) Police d'assurance-vie :

Toute somme à être versée, par suite de mon décès, par la compagnie d'assurance _____ en vertu de la police numéro _____ ou de toute autre police qui y serait substituée.

d) Œuvre d'art :

Une toile de dimension _____ du peintre _____ et intitulée _____.

e) Immeuble :

Un immeuble (maison, terrain, chalet, édifice, etc.) situé à _____ et portant le numéro domiciliaire _____ de la rue _____.

Ce legs sera insaisissable, étant donné les objectifs charitables du Fonds, et son capital, soit le legs proprement dit ou, si ce legs est composé en tout ou en partie d'un bien autre qu'une somme d'argent, le produit de disposition du legs, ne pourra pas être aliéné. Ainsi, les administrateurs du Fonds devront conserver le capital et n'utiliser que les revenus ce celui-ci aux fins du Fonds ».

Legs d'une quote-part ou d'une universalité (catégorie) de biens :

Je donne et lègue à Centraide Richelieu-Yamaska (13062 8936 RR0001) 1443 rue ..., pour être déposé dans le **Fonds de dotation dédié** à CRY :

a) Somme d'argent :

Toute somme que j'aurai à mon crédit dans toute institution financière au moment de mon décès.

b) Actions :

Toutes les actions et toutes les valeurs mobilières que je détiendrai à mon décès

c) Œuvres d'art :

Toutes les œuvres d'art que je posséderai à mon décès.

e) Immeubles :

Tous les immeubles (maison, terrain, chalet, édifice, etc.) que je posséderai à mon décès.

f) % de l'actif :

_____pourcent (____%) de l'actif net, après paiement des legs particuliers, de ma succession.

g) résidu :

Le résidu de ma succession.

Ce legs sera insaisissable, étant donné les objectifs charitables du Fonds, et son capital, soit le legs proprement dit ou, si ce legs est composé en tout ou en partie d'un bien autre qu'une somme d'argent, le produit de disposition du legs, ne pourra pas être aliéné. Ainsi, les administrateurs du Fonds devront conserver le capital et n'utiliser que les revenus ce celui-ci aux fins du Fonds ».

Legs en sous ordre ou conditionnel :

Si mon légataire ci-dessus, _____, me prédécède, décède en même que moi ou dans les trente (30) jours de mon décès ou si, pour une quelconque raison, il renonce à son legs en totalité ou en partie, je lègue alors les biens concernés à Centraide Richelieu-Yamaska (ARC 13062 8936 RR0001) pour être déposé dans mon **Fonds de dotation dédié** à CRY ».

Ce legs sera insaisissable, étant donné les objectifs charitables du Fonds, et son capital, soit le legs proprement dit ou, si ce legs est composé en tout ou en partie d'un bien autre qu'une somme d'argent, le produit de disposition du legs, ne pourra pas être aliéné. Ainsi, les administrateurs du Fonds devront conserver le capital et n'utiliser que les revenus ce celui-ci aux fins du Fonds ».